

**Zeitschrift:** Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

**Band:** 87 (1989)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Ausbildung = Education

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 20.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dans son ensemble, sur la base d'analyses sérieuses, aussi bien dans le domaine des bases de calcul des prix que dans l'engagement du personnel pour l'exécution des opérations, compte tenu de l'évolution technologique et notamment de la diversité manifeste des conditions locales et régionales de notre pays. Après approbation du plan d'action de la Commission centrale des tarifs et honoraires, ces différentes tâches furent confiées à des sous-commissions, en faisant appel à des collègues expérimentés et conscients de l'impérieuse nécessité de l'œuvre à accomplir.

Oscar Collioud assumait d'abord la présidence de la sous-commission 4, chargée dès le 19.12.1961 de concevoir les nouveaux tarifs d'honoraires pour l'abornement et la mensuration parcellaire. Ce groupe de travail composé de six collègues, réunissant de larges expériences en la matière, se mit au travail sous sa direction et ne tarda pas à constater ses compétences multiples et ses qualités d'organisateur avisé, de même que ses dons pour l'analyse mathématique, le développement numérique et graphique des composantes variables des prix d'unités, permettant de saisir judicieusement la diversité des particularités locales en mensuration cadastrale.

«Il faut bien que quelqu'un le fasse» disait-il en prenant sur lui la charge de mettre en œuvre les pièces à conviction à l'appui de l'élaboration des nouvelles normes tarifaires, ainsi que la documentation nécessaire à la consultation interne au niveau des organes du Groupe patronal, puis en vue des négociations paritaires laborieuses avec les délégués des Services publics intéressés. Son dévouement inlassable et spontané, sa franchise, sa droiture et sa force de conviction ont largement servi notre cause et suscité auprès de nos interlocuteurs l'estime et le respect de sa forte personnalité.

Au terme des négociations paritaires qui s'étendirent durant bien quatre années, la mise en vigueur des nouveaux tarifs d'honoraires pour les mensurations cadastrales de 1966 intervint le 19 mai 1968. La présentation de ces documents demeure l'une des œuvres marquantes d'Oscar Collioud qui se chargea, de surcroît, de la conception des formules de taxation et de décompte correspondant à ces nouveaux tarifs, de même que de l'organisation des rapports d'exécution à produire par les adjudicataires, en vue du contrôle du bien-fondé des prix d'unités exigés par les Services publics intéressés. Il créa alors l'office de calcul qu'il organisa d'abord dans son propre bureau à Zweisimmen, puis par nécessité de place au siège de notre secrétariat à la Fiduciaire Visura à Soleure. Par la suite, cet office de calcul qu'il dirigea jusqu'en 1987 devint l'instrument indispensable du Groupe patronal, assurant la majeure partie des tâches de gestion propres à nos tarifs d'honoraires.

En sa qualité de membre de la Commission centrale des tarifs et honoraires et responsable de l'office de calcul, il a laissé son empreinte dans tous nos tarifs actuellement en vigueur. Il s'est acquis un mérite exceptionnel dans cette activité, notamment par ses analyses raffinées constituant le fondement

de notre système tarifaire, ce qui a largement contribué à gagner la confiance des représentants des administrations et suscité le respect de tous. Il faut également relever que durant cette activité particulière, il a aussi fonctionné comme délégué aux taxations paritaires et parallèlement aux activités similaires de la Section bernoise.

Il faut aussi l'avoir vu à l'œuvre en l'occurrence ainsi que dans la conduite exemplaire de son bureau privé, pour se rendre compte de l'ampleur de ses compétences et du rayonnement qui s'en dégageait. Pour être efficient dans tous les mandats qu'il assumait, y compris ceux ayant trait à notre association professionnelle, il modernisait l'équipement de son bureau au gré des besoins, assurant ainsi avec son personnel et souvent secondé par son épouse, une présentation impeccable des dossiers à produire. De surcroît, il attachait une grande importance à ce que les tarifs d'honoraires soient publiés également en français et se chargeait de la frappe des traductions et de la reproduction des textes dans une présentation identique à la version originale en langue allemande.

L'assemblée générale du Groupe patronal du 11 juin 1987 à Winterthur lui avait décerné la distinction de membre d'honneur, en reconnaissance des éminents services rendus pendant 28 ans d'activité au sein de la Commission centrale des tarifs et honoraires et de multiples tâches annexes. Oscar Collioud n'est plus et nous pouvons imaginer le chagrin de ses proches, à qui nous réitérons nos sincères condoléances et notre sympathie émue. Tous ses collègues et amis en garderont un souvenir inaltérable.

Jean Weidmann

## Ausbildung Education

### Section du Valais ASTG

L'ASTG et la SSMAF/GP organisent, en collaboration, un cours d'informatique pour dessein assisté par ordinateur sur Autocad et InterCAD. Ce cours comprendra 200 heures, réparties sur deux ans, une fois par semaine 2 heures 30, à partir de 17 heures 30.

Ces cours seront donnés en français à Sion, au centre professionnel, à Sierre, à l'école d'informatique, et en allemand à Brigue au centre professionnel, simultanément.

Les frais de ces cours s'élèveront à 5.— Fr. de l'heure par candidat. La SSMAF/GP prendra 4.— Fr. à sa charge et le solde sera payé par les participants.

L'ASTG subventionnera cette participation pour ces membres uniquement. Toute inscription et renseignement pour le cours sont à adresser à:

Claude Tscherrig  
Avenue de Rossfeld 21  
3960 Sierre  
Téléphone 027 / 55 92 27

### Sektion Wallis VSVT

Der VSVT und die GF/SVVK organisieren in Zusammenarbeit folgenden Kurs:

Zeichnen mit Hilfe des Computers auf AutoCAD und InterCAD.

Die Kursdauer beträgt 200 Stunden, verteilt auf zwei Jahre. Der Unterricht wird einmal wöchentlich erteilt, 2½ Stunden, ab 17.30.

An folgenden Orten findet der Kurs gleichzeitig statt:

Sitten, in der Berufsschule, in französischer Sprache; Siders, in der Informatikschule, in französischer Sprache; Brig, in der Berufsschule, in deutscher Sprache.

Die Kurskosten betragen Fr. 5.—/Std. Die GF/SVVK übernimmt Fr. 4.—, der Restbetrag geht zu Lasten der Teilnehmer. Der VSVT wird den Teilnehmerbeitrag nur für seine Mitglieder subventionieren.

Anmeldung und Auskunft:

Claude Tscherrig  
Avenue de Rossfeld 21  
3960 Sierre  
Telefon 027 / 55 92 27

## SVVK / SSMAF

Schweizerischer Verein für Vermessung  
und Kulturtechnik  
Société suisse des mensurations et  
améliorations foncières

### Praxis der Öffentlichkeitsarbeit (I)

Im Jahre 1988 haben die Berufsverbände SVVK, GF SVVK, FKV-SIA ein Konzept für die Öffentlichkeitsarbeit (PR) entwickelt und verabschiedet. Die entsprechende Übersicht wurde im GF-Bulletin Nr. 265 (April 1988), S. 7 veröffentlicht. In VPK 2/89 (deutsch) und 3/89 (französisch) wurde das PR-Konzept umfassend kommentiert.

Die Zielsetzungen der Aktionen können wie folgt umschrieben werden:

- Alle Berufskollegen für die Öffentlichkeitsarbeit sensibilisieren;
- Die Berufsbilder unserer Branche in der allgemeinen Öffentlichkeit profilieren und damit den Nachwuchs sicherstellen;
- Die Dienstleistungen unserer Branche der Öffentlichkeit und den (potentiellen) Kunden bekanntmachen;
- Die RAV als grosse Chance für unsere Branche optimal nutzen.

In den nächsten Nummern der VPK werden deshalb verschiedene Artikel erscheinen, welche die Chancen und Möglichkeiten der Öffentlichkeitsarbeit unserer Branche aufzeigen sollen. Die Arbeitsgruppe «Öffentlichkeitsarbeit» der drei Berufsverbände hofft, damit allen Interessierten einige Tips und Anregungen für die Bewältigung der alltäglichen Öffentlichkeitsarbeit bieten zu können. Beachten Sie bitte auch das Seminar «Öffentlichkeitsarbeit» vom 19.1.1990.